

# SNES Champagne-Ardenne

## STAGE ACADEMIQUE CPE (OUVERT A TOUS)

**Le Jeudi 10 MARS 2016 à REIMS**  
**au siège du SNES (37 rue Ponsardin) de 9h30 à 17h00**

⇒ **Souffrance au travail**  
**Retrouver du pouvoir d'agir sur son métier**

L'autorisation d'absence est de droit si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 10 FEVRIER 2016** (soit le 05 février en raison des congés). Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle suivant :

Nom, prénom.  
Établissement

à Mme la Rectrice  
Sous couvert de  
M. le Principal / Proviseur

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le ... .. toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES sous l'égide de l'IHRSES. Ce stage aura lieu à Reims.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date et signature

Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués, essayez de vous grouper. Le repas, à la charge de chacun, pourra être pris en commun. Il est essentiel de vous inscrire pour le repas.

### STAGE CPE - JEUDI 10 MARS 2016

Inscription au stage à retourner au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims, à faxer 03.26.88.17.70 ou par mail : [cpe@reims.snes.edu](mailto:cpe@reims.snes.edu)

Nom : ..... Prénom : .....

Etablissement : .....

Adresse personnelle : .....

Tél : ..... Mail : .....

Prendra le repas de midi  oui  non

Si vous avez une question ou une remarque préalable, indiquez-le.